



Le Conseil de l'OACI adopte une norme environnementale majeure

Publication immédiate

Montréal, le 13 mars 2020 – Le Conseil de l'OACI a adopté cette semaine une nouvelle norme environnementale qui réduira les incidences de l'aviation civile sur la qualité de l'air locale et sur la santé humaine.

La nouvelle norme relative à la masse et au nombre de particules non volatiles (nvPM) émises par les moteurs s'appliquera, à compter de 2023, aux nouveaux moteurs et aux moteurs en production dont la poussée nominale est supérieure à 26,7 kN.

« L'adoption de cette norme importante par le Conseil a été facilitée par l'accord unanime auquel sont parvenus les 193 États membres de l'OACI sur sa portée et sa pertinence », a souligné le Président du Conseil de l'OACI, M. Salvatore Sciacchitano. « Cette adoption, qui conclut la série complète de normes technologiques environnementales pour les moteurs d'avions subsoniques, met en évidence le rôle prépondérant de chef de file joué par le secteur, et garantira aussi que seules les technologies de réduction des émissions de nvPM les plus récentes et les plus efficaces entreront dans la conception des moteurs d'aviation après 2023 ».

L'élaboration de la nouvelle norme relative aux nvPM, qui figure dans le Volume II de l'Annexe 16 à la Convention de Chicago (*Protection de l'environnement*), a été étayée par une analyse coûts-avantages complète tenant compte de la faisabilité technique, du bien-fondé économique, des avantages environnementaux et des interdépendances avec d'autres facteurs environnementaux.

L'élaboration de la norme a aussi tiré parti de la collaboration très étroite entre les experts des organisations gouvernementales et des ONG qui font partie du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI, outre le Secrétariat et les experts de la Commission de navigation aérienne de l'OACI.

« Cette réalisation notable témoigne de l'engagement profond de l'OACI et de la communauté de l'aviation civile de s'attaquer aux incidences du transport aérien international sur l'environnement », a indiqué la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu. « Je suis impatiente de voir comment la norme relative aux nvPM contribuera à l'ODD 3 des Nations Unies, relatif à la santé humaine, et je me félicite des autres possibilités qui s'offriront à l'OACI et à l'aviation de jouer leur rôle dans le développement durable à l'échelle mondiale ».



Le Conseil de l'OACI a adopté cette semaine une nouvelle norme qui réduira les incidences de l'aviation civile sur la qualité de l'air locale et sur la santé humaine. La nouvelle norme relative à la masse et au nombre de particules non volatiles (nvPM) émises par les moteurs s'appliquera, à compter de 2023, aux nouveaux moteurs et aux moteurs en production dont la poussée nominale est supérieure à 26,7 kN.

Ressources pour les rédacteurs

Informations d'ordre général : nouvelle norme relative à la masse et au nombre de nvPM émises par les moteurs d'aviation

Date d'entrée en vigueur : juillet 2020
Date d'application : janvier 2021
Date d'application incorporée : janvier 2023

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[L'OACI et la protection de l'environnement](#)

[L'OACI et les objectifs de développement durable des Nations Unies](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)